

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°4 du jeudi 28/01/2021 à 12h15
(vidéoconférence)

PROCES-VERBAL N°4

Présent(es) en séance :	<u>Corps professoral</u> : Rémi Baudoui, Armelle Choplin, Juan Flores, Frédéric Giraut, Simon Hug, Cornelia Hummel, <u>Corps du CER</u> : Carinne Domingos, Davy-Kim Lascombes, Orlane Moynat, Rojin Sadeghi <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Dupuis <u>Corps des étudiants</u> : Sandra Casarelo Martinez, Gahla Doerig, Elsa Pais, Leonhard Unterlerchner
Excusé(es) :	<u>Corps professoral</u> : Patrick-Yves Badillo
Absent(es) :	<u>Corps professoral</u> : Solène Morvant-Roux,
Invité(es) :	<u>Corps professoral</u> : Jean-Michel Bonvin, Emanuela Ceva
Sont également présent-es	<u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux <u>Assistante de l'administratrice</u> : Murielle Grolimund, <u>CA</u> : Gaetan Clavier Gaëlle Aeby, Julie Ambal, Çağla Aykaç, Camille Bajoux, Dolorès Bertrais, Yali Chen, Nicolas Cianferoni, Julien Debonneville, Nicole Efrancey-Dao, Luzia Helfer, Julien Jaquet, Emmanuel Kellner, Maryse Mantineli, Mélanie Pétrémont, Luca Piddu, Loïc Pignolo, Cecilia Raziano, Emilie Rosenstein, Jan Rosset, Sandrine Sciarrino, Serena Vanbutsele, Jasmine Lorenzini
Procès-verbal assuré par :	Murielle Grolimund
Information sur la séance :	Participer à la réunion Zoom https://unige.zoom.us/j/99931841146 Début : 12h15 Fin : 14h20

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communications du décanat
4. Addendum du 13 novembre 2020 au rapport de la commission de planification stratégique
5. Direction du département de science politique et relations internationales
6. CUREG2.0, point de situation et discussion
7. Re-nomination d'Uni Carl-Vogt, discussion ; document ajouté
8. Conditions de travail de la relève académique de la faculté des sciences de la société, présentation des rapports et discussion
9. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 25 janvier 2021)
10. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	Le point sur les conditions de travail de la relève académique de la Faculté SdS sera traité après le point 3 afin d'entendre l'avis des vices-doyen-nes.	L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité aucun divers n'est annoncé	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	Pas de remarque sur le procès-verbal	Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.	
3	Conseil participatif	Communications du décanat	<p>Bernard Debarbieux présente ses vœux pour la nouvelle année.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Retour des collègues des professeur-es et des séances du décanat. Mathieu Petite, conseiller académique, a quitté l'Université le 31.12.2020 et Yali Chen est la candidate retenue pour sa succession. Son engagement est en cours. 2. Depuis le 01.01.2021, Estelle Sohier est accueillie comme professeure associée ; Dès le 01.02.2021, Didier Peclard est accueilli comme professeur associé. Les deux ont été classés primo loco dans leur concours respectif. 3. Un concours est en cours pour un poste de professeur-e en sociologie des sciences et des techniques sur la succession du prof. Lucio Baccaro ; les auditions auront lieu les 18 et 19 mars. Deux concours sont ouverts pour deux autres postes de professeur-es; un en socio-anthropologie du numérique et un en méthodes digitales. Les auditions sont prévues les 30 et 31 mars. 4. Le professeur Christian Brethaut, actuellement professeur assistant sur fonds, a été proposé par la commission de planification pour un engagement comme PAST lui permettant d'être prolongé sur budget DIP ; après validation par le CP de l'addendum, cette proposition devra être validée par la commission de nomination, le collège des professeur-es et le Rectorat. 5. Une Newsletter plus ou moins mensuelle a été créée et adressée à tou-tes les collaborateurs et collaboratrices de la faculté. La première édition vient d'être envoyée. Elle est gérée par Jiri Benovsky. Des noms de destinataires hors faculté et hors université peuvent lui être proposés. 6. Le point de la situation sur la CUREG2.0 sera discuté en point 6. La Présidente souhaite la bienvenue à Yali Chen comme future conseillère académique. 		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
4	Décanat	Addendum du 13 novembre 2020 au rapport de la commission de planification stratégique	Les membres du CP ont reçu les documents concernant cet Addendum. Le vote portera uniquement sur la prise de position du Rectorat à financer la moitié du poste de professeur-e assistant-e avec pré-titularisation conditionnelle (PAST) pour le Geneva Water Hub et sur la construction/stabilisation de ce poste par un double financement, en 2021 et entièrement sur budget DIP dès 2022	L'addendum est approuvé à l'unanimité	
5	Décanat	Direction du département de science politique et relations internationales	L'assemblée du département propose la nomination de la professeure Sandra Lavenex à la direction du département pour la période du 15.03.2021 au 14.03.2024 (36 oui, 1 non, 4 abstentions).	La Professeure Sandra Lavenex est élue à la direction du département de science politique et relations internationales par 11 oui et 2 abstentions	
6	Conseil participatif	CUREG2.0, point de situation et discussion	<p>Point de situation par C. Hummel :</p> <p>La situation est toujours très compliquée avec la CUREG. La commission facultaire a proposé des modifications sur le questionnaire. Celles-ci ont été envoyées à la vice-rectrice, mais elles ont été refusées. La plateforme n'est pas encore opérationnelle alors que les commissions facultaires ne devraient plus exister. Les projets ne peuvent toujours pas être déposés à la CUREG2.0.</p> <p>Un appel a été fait au collège des professeur-es pour trouver des volontaires à intégrer cette CUREG2.0. E. Ceva et C. Hummel ont demandé à être intégrées, mais la Vice-Rectrice ne l'a pas fait. Les volontaires des autres facultés n'ont pas été intégrés non plus.</p> <p>Tous les projets SdS devront passer par une évaluation approfondie et non pas par le questionnaire "<i>fast-track</i>" du fait que les sciences sociales traitent de sujets "sensibles".</p> <p>Les facultés devront créer une formation éthique de niveau Master.</p> <p>Le doyen informe que le CRD a demandé que les Masters restent dans les facultés, mais le Rectorat voudrait passer en force, outre les réserves du CRD. Ça va apporter de gros problèmes aux étudiant-es en Master. Les membres de la commission sont tous choqués par l'attitude du Rectorat, et sur le questionnaire qui comporte des questions sur des formations qui n'existent pas. La Cour des comptes n'a pas demandé ce qui est mis en place actuellement, malgré ce qui nous avait été annoncé précédemment (séance du CP du 30.10.20).</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>A la question de savoir pourquoi le Rectorat a tant voulu démarrer au 01.01.2021 alors que rien n'est prêt et qu'il a été demandé aux facultés de fermer leur commission, aucune réponse n'a pu être apportée. Qu'en est-il des autres facultés ? Toutes les facultés des sciences sociales sont contre mais pour certaines, il y a moins d'enjeux sur les questionnaires.</p> <p>Est-il envisageable de ne pas "adhérer" à ce nouveau système et rester dans celui de notre commission ? Le risque est que certaines revues n'accepteraient plus les publications non validées sur le plan éthique. De plus, les projets non présentés à la CUREG2.0 ne seraient pas pris en charge par l'assurance responsabilité civile de l'Université et cette dernière pourrait se retourner contre notre faculté en cas de problème. En termes de communication, les projets non présentés à la CUREG2.0 pourraient nuire à l'image de l'Université.</p> <p>Finalement, les premiers projets vont passer par la CUREG2.0 et nous maintenons notre commission facultaire dans un premier temps. Nous attendons de voir dans quelles mesures la CUREG2.0 va travailler et arriver à tout gérer. Nous espérons obtenir un premier bilan au bout de 6 mois et il devrait y avoir une évaluation de la CUREG2.0 au bout d'un an. (Ceci a été accepté par le CRD et par le Rectorat)</p>		
7	Conseil participatif	Re-nomination d'Uni Carl-Vogt, discussion ; document ajouté	<p>Un projet de lettre à déposer au Rectorat pour demander la modification du nom du bâtiment d'Uni Carl-Vogt est présenté. Cette lettre devrait servir à mentionner le positionnement du CP auprès de la commission constituée pour les cas relevant des questions d'éthique et scientifiques. F. Giraut faisant partie de cette commission, il pourrait apporter au CP des informations quant au traitement à donner à cette lettre.</p> <p>Le Doyen mentionne qu'il faut corriger le lieu du buste qui est devant Uni Bastions et pas Uni Dufour. De plus il a participé aux discussions lors de la création et la nomination du bâtiment, et précise que l'hommage de ce buste était rendu à M. Carl Vogt également en tant qu'homme politique et pas seulement comme scientifique.</p>	C. Domingos va contacter F. Giraut pour voir comment intégrer la notion politique du personnage dans le courrier. Celui-ci sera rediscuté lors du prochain CP.	
8	Conseil participatif	Conditions de travail de la relève académique de la faculté des sciences de la société,	<p>Pour ce point, les vices-doyen-nes sont invité-es.</p> <p>Présentation par D-K. Lascombes, voir pièce jointe.</p> <p>Tous les documents présentés ont été envoyés par mail aux membres du CP et sont disponibles pour tous.</p> <p>Le conseil participatif a chargé une commission ad hoc de travailler sur les conditions de travail des CER de la Faculté. Cette commission a été constituée en mars 2020. Les discussions pour trouver des solutions</p>	Les membres du Conseil participatif ont adopté à l'unanimité la création au sein de la Faculté de la Commission permanente pour les conditions de travail et la relève académique, avec des représentant-es de chaque corps	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
		présentation des rapports et discussion	<p>doivent avoir lieu à différents niveaux, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CP : pourrait-il transformer cette commission ad hoc en commission permanente et ainsi travailler avec les commissions recherche et de l'enseignement pour améliorer la situation ? - Les subdivisions, directeurs/trices de thèse : politique d'engagement, gestion des budgets, amélioration de l'environnement de travail, égalité de traitement. <p>Deux subdivisions ont déjà reçu des membres de la commission ad hoc.</p> <p>La présidente demande à ce que les discussions restent d'ordre général au niveau facultaire et non par subdivision.</p> <p>E. Ceva fait part des étapes qui ont déjà été effectuées au sein de la commission recherche (notamment la modification de l'attribution de subsides issus du fonds Rappard), des occasions de soutiens au développement de projets et des discussions scientifiques pour les doctorant-es et post-doc.</p> <p>Il y aura la première journée facultaire de la recherche en septembre 2021, avec des ateliers pour jeunes chercheurs/euses afin de les soutenir dans leurs recherches, et des discussions sur une meilleure répartition des fonds pour post-doc.</p> <p>Réponses et remarques :</p> <p>C. Hummel souligne : Pour l'évolution et la mise en conformité des cadres légaux, il y aura un nouveau projet de loi genevois sur l'égalité (LELVDG) probablement adopté prochainement.</p> <p>Juan Flores demande si des analyses complémentaires, ou d'autres variables ont été utilisées dans les analyses.</p> <p>D-K Lascombes répond : Une variable mesure l'âge académique (année pré défense de thèse sont comptées négativement et les années post thèses positivement). A des fins de simplification seule la variable distinguant l'avant et l'après thèse a été utilisée pour produire les tableaux dans les rapports.</p> <p>A. Choplin demande ce qui est attendu du corps professoral, en souhaitant s'inscrire dans une démarche participative.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>D.-K. Lascombes :</p> <p>Le rapport a été envoyé à tous et toutes les collaborateurs/trices de la Faculté et les subdivisions peuvent s'en emparer et voir comment l'utiliser. C'est principalement aux professeur-es, aux directeurs/trices de subdivisions et au Décanat de prendre le <i>lead</i> et de travailler avec ces rapports. Le CER ayant peu d'influence sur les instances décisionnelles en subdivision.</p> <p>Le Corps professoral pourra en rediscuter lors du collège des professeur-es de février.</p> <p>F. Giraut :</p> <p>Les petits contrats sont aussi positifs pour les post-docs car ils permettent une forme de reconnaissance et d'appui aux docteur-es souhaitant continuer dans l'académique. Ces petits contrats permettent de donner une expérience d'enseignement aux post-docs qui, contrairement aux MA, n'ont pas d'enseignement dans leurs cahiers des charges.</p> <p>D.-K. Lascombes, J. Rosset et N. Cianferoni :</p> <p>Les "petits" contrats ont des dotations insuffisantes et plusieurs petits contrats ne sont pas soutenables longtemps. Les salaires trop bas et la multiplication des contrats à court terme sont facteurs de précarité pour les post-docs.</p> <p>J.-M. Bonvin :</p> <p>Quelle est la position, la charge de l'enseignement selon ces rapports ? Il faudra voir comment la commission de l'enseignement pourrait intervenir après ceux-ci.</p> <p>Le Doyen remercie les auteur-es pour leur très bon travail. Il a un regret et trouve dommage que ce travail n'ait pas fait l'objet de discussions au sein du CP ou avec des directeurs/trices de subdivision avant diffusion. C'est maintenant difficile de retoucher ce document. Certains points sont moins bien compris et auraient mérité des échanges en direct avec les professeur-es. Deux points posent problème d'après lui :</p> <p>1. Doctorant-es : Concernant le nombre de contrats : est-ce que beaucoup se plaignent d'avoir des petits contrats à 5% ou 20% (type "Candoc+20") en supplément de leur contrat initial à 70 ou 80% ? Dans ce cas il faudrait les supprimer...</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>2. Post-docs : Concernant les contrats qualifiés parfois de précaires à 10% ou 20%, de suppléants chargés de cours ou chargés d'enseignement, ceux-ci apportent des compléments bienvenus et sont réservés normalement à ceux ayant déjà un emploi. Des discussions en amont du rapport avec les personnes concernées auraient pu aboutir à des résultats plus positifs.</p> <p>Concernant le mobbing et le harcèlement : le Doyen est très surpris par les chiffres annoncés et est inquiet, alors qu'il y a une cellule de confiance qui a été mise en place à l'université. Est-ce insuffisant ? dans ce cas, il faut faire remonter l'information.</p> <p>Concernant le travail hors cahier des charges il faut trouver où il y a un problème car il faudrait y remédier. Quelles sont les tâches demandées ? y-a-t-il un défaut dans les cahiers des charges ? Il faut absolument faire remonter les informations au Décanat en cas de problème.</p> <p>Une nouvelle version du règlement du personnel vient d'être validée avec des éléments importants en relations avec les questions posées et également concernant l'évaluation du management et des ressources humaines pour les professeur-es en particulier.</p> <p>Ouverture d'un "<i>graduate campus</i>" à l'Université offrant des ressources complémentaires pour les projets de recherche notamment.</p> <p>La Faculté s'est créée sur la mutualisation du budget redistribué sous forme de dotation pour assurer l'équité de traitement entre subdivision, mais aussi sur la large autonomie des subdivisions à utiliser ces dotations.</p> <p>Les <i>overhead</i>, le budget de la Faculté, les contrats extérieurs et les réorientations de fonds sont disponibles pour les CER. Tout cela permet l'existence des petits contrats.</p> <p>Finalement, il faudra que les subdivisions viennent vers le Décanat avec des suggestions d'améliorations, selon les disparités.</p> <p>Le groupe de travail est surpris de savoir que des personnes se seraient vexées à la lecture de ces rapports, ce n'était pas du tout perçu ainsi par la commission ad hoc. Aucun message n'a été envoyé dans ce sens.</p> <p>La commission ad hoc représentée par D.-K. Lascombes</p> <ul style="list-style-type: none"> • rappelle que l'envoi des deux rapports à l'ensemble de la 		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>communauté facultaire sans lecture du CP a été validé lors du conseil participatif précédent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • précise que l'envoi des rapports à l'ensemble de la communauté facultaire n'est qu'une première étape et qu'elle a pour but de donner une base empirique commune pour entamer des discussions plus approfondies en prenant en compte tous les commentaires. • signale que le programme Candoc +20 sort en effet de nombreuses doctorant-es de la précarité (un contrat à 70% FNS est rémunéré à hauteur de CHF 3'200.00 net après déduction d'impôts) et est plébiscité par les doctorant-es. Mais ce correctif reste précaire en multipliant le nombre de contrat. L'idéal étant moins de contrats mais à des taux d'engagement plus élevé (post doc et doctorant-es). <p>Le CP reviendra sur cette discussion lors de la prochaine séance pour présenter des candidat-es à la représentation des corps au sein de la commission permanente.</p>		
9	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 25 janvier 2021)	Pas de question	-	
10	Conseil participatif	Divers	Prochain Conseil participatif : jeudi 25 mars 2021 à 12h15	-	